

Bulletin N°38

Hiver 2025-2026

INFORM'ACTION 74



NOS LIEUX D'ACCUEIL

SUR RENDEZ-VOUS

Cran – Gevrier :

Tous les Mardis

21 Route de Chevennes

Meythet :

Tous les Mercredis

4 Rue de l'Aérodrome

Cluses :

2èmes et 4èmes Jeudis du mois

24 Avenue G. Clémenceau

Rumilly :

1ers & 3èmes Jeudis du mois

Rue de l'Annexion

Maison de l'Albanais

Litiges , Ecoute, Conseils....

PRENEZ RDV EN LIGNE

sur notre site internet

www.lacsf74.org

Permanence téléphonique :

06.30.29.74.26

CSF74

udcsf74@la-csf.org



Toute l'Equipe de la CSF,

Vous souhaite

Nos meilleurs vœux pour

2026,

ainsi qu'à tous vos proches

Nous agissons à vos côtés !

CONCILIATION AVEC FONCIA / THONON :

La Conciliation n'a pas abouti. Nous avons reçu le P.V de non-conciliation et nous allons pouvoir poursuivre l'action judiciaire.

GROUPE DE LOCATAIRES/ Rés. Bouvard / ICF HABITAT

Une nouvelle relance adressée au Responsable de l'Agence pour l'entretien des fenêtres. Aucun retour, en conséquences, une Mise en Demeure au Bailleur sera envoyée Mi-Janvier 2026 pour le remplacement des fenêtres.

IMMEUBLE LE CONCORDE/ANNEMASSE :

Bailleurs SEMCODA / Syndic FONCIA

Le remplacement des Boîtes aux Lettres a enfin eu lieu le 18/12/2025. La CSF, va désormais pouvoir se consacrer aux problèmes de chauffage.

Nous vous représentons !

CHEZ LES BAILLEURS SOCIAUX :

- Halpades : 1 CCL : 13/11/2025
- Haute- Savoie-Habitat : 1 CCL : 02/12/2025
- SA.Mont-Blanc : 2 CALEOLS : 04/12 et 18/12 + 1 CCL spécifique : 06/11 : Signature Protocole Elections HLM 2026 & Validation d'un Livret du Locataire rédigé par SAMB.

La Vie de l'Association

Zone de Gratuité Halpades du 22/11/2025 à ARGONAY :

Nous avons tenu un stand des boissons que nous avons offert à toutes les personnes passantes et venant nous rencontrer.

Nous avons eu de nombreux échanges intéressants.

AIRBAGS TAKATA:
CONTRÔLE TECHNIQUE 2026
UNE NOUVELLE OBLIGATION
POUR LES AUTOMOBILISTES



CONTRÔLE TECHNIQUE RENFORCÉ

CONSO

À compter du 1er Janvier 2026, des dispositions sont modifiées sur le contrôle technique.

Des mesures sont précisées sur Décret du 08/12/2025, pour les véhicules concernés par des campagnes de rappel « grave » et n'ayant pas encore été réparés.

Ces mesures doivent notamment permettre de vérifier si des véhicules sont toujours équipés d'airbags TAKATA, classés « interdits - stop drive », représentants, un risque grave pour la sécurité routière.

Ainsi depuis le 1er Janvier 2026, le texte du Décret, instaure, une contrevisite pour défaillance critique des véhicules, dont le constructeur a demandé de cesser immédiatement l'utilisation.

Tous ces véhicules concernés doivent être mis à l'arrêt tant que l'airbag n'est pas remplacé.

Les changements prévus par ce Décret, permettront donc d'identifier ces véhicules toujours en circulation.

Conclusion :

- ⇒ Le véhicule sera placé automatiquement en contrevisite
- ⇒ Le contrôle technique ne pourra être validé qu'après réparation par un garagiste de la marque.
- ⇒ Le véhicule ne pourra plus circuler tant que la réparation ne sera pas effectuée

À savoir, que cette procédure de contre-visite, existe déjà pour les défauts graves relevés sur le véhicule (freinage, rétroviseurs ou feux stop...)

Vous pouvez savoir si votre véhicule est concerné sur le site suivant, mis à jour régulièrement :



<https://www.ecologie.gouv.fr/rappel-airbag-takata>



NOUVEAU CALCUL DU DPE

LOGEMENT

Depuis le 1er Janvier 2026, la valeur du facteur de conversion de l'Energie est abaissé et alignée sur celle de l'Europe et passe de 2.3 à 1.9.

Pour établir le DPE, et la consommation d'Energie d'un logement, une conversion est effectuée entre l'Energie finale et l'Energie primaire.

Plus d'infos!

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18446?xtor=EPR-100>



LA CSF 74,

NOS INTERVENTIONS À VOS CÔTÉS !



- ⇒ L'aide à la résolution des litiges individuels et collectifs (Réunions de Locataires, Pétitions....)
- ⇒ Formations et Accompagnements aux Contrôles de Charges
- ⇒ Aide à la création de Collectifs de Locataires

LA CSF 74, CONSEILLE ET ACCOMPAGNE,

Les consommateurs dans leurs démarches, leurs actions pour le respect de leurs Droits.

Et LA CSF 74, INTERVIENT,

Auprès des Fournisseurs ou des prestataires, REDIGE les courriers et ASSURE LE SUIVI des dossiers vers un règlement amiable.